



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>7305</b>	De <b>Mme Béatrice Bellamy</b> ( Horizons et apparentés - Vendée )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >Volontariat des enseignants retraités pour les remplacements	<b>Analyse</b> > Volontariat des enseignants retraités pour les remplacements.
Question publiée au JO le : <b>18/04/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>09/02/2024</b> Date de renouvellement : <b>19/09/2023</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Béatrice Bellamy interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le remplacement des enseignants. En effet, chaque année, des millions d'heures d'enseignement sont perdues en France du fait de non-remplacement. Le cycle scolaire est donc séquencé ou, au pire, interrompu. Les élèves en sont les premières victimes. Plus que les absences en elle-même, le problème est celui du vivier de remplaçants. Mme la Première ministre a confirmé que le Gouvernement allait avancer sur le sujet et évoluer sur les modalités de remplacement. C'est pourquoi, à l'instar de ce qui a été autorisé pour les médecins, comment peut-on avoir davantage recours au vivier de professeurs à la retraite qui souhaiteraient poursuivre une activité professionnelle ? Si cette solution existe déjà, est-elle suffisamment utilisée ? Volontaires et disponibles, certains souhaitent se rendre disponibles pour des missions ponctuelles, permettant d'assurer la continuité de l'apprentissage. Certains professeurs à la retraite se retrouvent face à un mur et ne peuvent pas y recourir en raison du cumul emploi-retraite. Elle lui demande comment on pourrait faire évoluer cette situation et quels verrous restent à lever.